



CREPIM
Société par Actions Simplifiée -792 178 816 R.C.S. ARRAS
Siege social : Parc de la Porte Nord - rue Christophe Colomb.
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE France
Tél : 03.21.61.64.00 Fax : 03.21.61.64.01
E-mail : contact@crepim.fr www.crepim.fr
SIRET 792 178 816 00015 / APE 7112B / T.V.A. FR85 792 178 816

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 01/03/2019

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-19-0699\A-R1

Matériau présenté par : DCM
47, place Alphonse Fiquet, CS 30047
80011 Amiens
France

Référence commerciale : Panneau acoustique DF38-01

Description sommaire : Panneau composé de profil aluminium (ép 38mm) + Isolant acoustique (ép 20mm) + toiles acoustique
Face exposée : Face tissu
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 38 mm.
Masse volumique : 14.5 kg/m³.
Masse surfacique : 0.55 kg/m².
Coloris présenté : Blanc.

Nature de l'essai : NF P 92-501 - Essai par rayonnement / NF P 92-505 – Essai de goutte
Référence du rapport d'essai : DO-19-0699\A-R1 du 01/03/2019

Classement :

M2

sur face tissu

Durabilité du classement : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 01/03/2019

Signé

Signature de la personne ayant réalisé le classement
rapport

Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé

Signature de la personne autorisant le présent

Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique

Rapport N° / Report N° DO-19-0699\A-R1 émis le / edited the 01/03/2019

Résultats suivant / Results according to NF P 92-505 : 1995

Date de réception / Reception Date :	20/02/2019
Date de l'essai / Test date :	04/03/2019
Conditionnement / Conditioning :	23 ± 2 °C, 50 ± 5 % HR
Dimension des échantillons / Samples dimensions (mm) :	70 mm x 70 mm
Epaisseur / Thickness (mm) :	38

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation / COFRAC accreditation attests competence of the laboratories for the only tests covered by the accreditation

Echantillons	Echantillon / Sample 01	Echantillon / Sample 02	Echantillon / Sample 03	Echantillon / Sample 04
Masse / Weight (g)	4,7	4	5,2	4,8
Epaisseur / Thickness (mm)	38	38	38	38
Nombre d'éprouvettes exposées / Number of samples exposed	1	1	1	1
Inflammation échantillon / Ignition of the sample	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No
Temps d'inflammation de l'échantillon / Time to ignition (s)	0	0	0	0
Durée d'inflammation de l'échantillon / Duration of sustained flame (s)	0	0	0	0
Chute de gouttes / Dripping	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes
Gouttes enflammées / Flaming drips	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No
Inflammation de la ouate / Ignition of cotton wool	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No

Observations / Remarks :	/
--------------------------	---

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essais ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et essais. Le rapport d'essai ne concerne que l'objet soumis à l'essai. Ces résultats d'essais rendent compte du comportement des éprouvettes d'un matériau soumis à des conditions spécifiques d'essai; ils ne prétendent pas représenter le seul critère d'évaluation du danger potentiel de contribution à l'incendie que présente le produit dans les conditions d'utilisation. / Attention is drawn to the fact that the results obtained with the sample that is the subject of this test report cannot be generalized without justification of the representativity of the samples and tests. The test report only concerns the object under test. These test results account for the behavior of specimens of a material subject to specific test conditions; they do not purport to represent the only criterion for assessing the potential fire hazard posed by the product under the conditions of use.

Responsable de l'Essai / Test Officer :	Rachid AZAOUAGH	
Responsable Technique / Technical Manager :	Skander KHELIFI	